



Producteurs de poulet du Canada

MANUEL

DU PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX



Table des matières

INTRODUCTION	4
Processus d'audit à la ferme et de certification	6
Fréquence des audits	7
Liste des définitions	9
Exemple d'une liste de contrôle	10
SECTION 1 – Éleveur et employés	15
SECTION 2 – Aliments et eau	16
Aliments	16
Eau	16
SECTION 3 – Environnement	17
Température	17
Qualité de l'air	17
Éclairage	19
SECTION 4 – Densité de peuplement, conception de l'espace et gestion des litières	20
Densité de peuplement.....	20
Système de logement	21
Gestion de la litière	21
SECTION 5 – Observation et manipulation des poulets	22
Observation durant la livraison et la mise en place des poussins.....	22
Observation durant la croissance	23
SECTION 6 – Pratiques en matière de soins de santé	24
Plan de santé du troupeau.....	24
Mortalité et mise à la réforme	25
Euthanasie	25
SECTION 7 – Gestion et préparation en cas de situation d'urgence	28
SECTION 8 – Capture et chargement	29
Conception de la ferme et des bâtiments.....	29
Capture et chargement.....	29
SECTION 9 – Tenue de dossiers et mesures correctives	31
Tenue de dossiers.....	31
Mesures correctives.....	32

Introduction

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont mis au point un programme complet de soins aux animaux pour faire la démonstration de la qualité des soins prodigués aux poulets canadiens. Ce programme a été conçu de façon à compléter le Programme de la salubrité à la ferme (PSAF) *Élevé par un producteur canadien* et à donner l'assurance, par la constitution de dossiers, que les éleveurs respectent des exigences de soins aux animaux appropriées.

Le Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* est fondé sur le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons* (2016), qui a été élaboré en utilisant le processus d'élaboration du Code du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Ce processus crédible est fondé sur la science et la collaboration entre un vaste groupe d'intervenants, notamment des éleveurs/producteurs, des transporteurs, des vétérinaires, des organismes de bien-être animal et des organismes chargés de l'application de la loi, des organisations du commerce de détail et des services alimentaires, des transformateurs, des gouvernements et des chercheurs.

Les PPC mettent en œuvre le Programme de soins aux animaux (PSA) dans les fermes canadiennes depuis 2009. Il était à l'origine fondé sur le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage* (2003) et a été mis à jour en utilisant le processus du Cadre d'évaluation des soins aux animaux de CNSAE afin de faire en sorte que le programme soit conforme aux exigences du Code de pratiques 2016. Par l'entremise de ce processus, un groupe de travail multidisciplinaire (éleveurs, vétérinaires, universitaire, associations de bien-être animal, transformateurs, couvoirs, détaillants et restaurants) a mis à jour les exigences auditable des PPC en fonction du Code.

Voici les éléments importants du Programme de soins aux animaux des PPC :

- » Notre programme utilise une seule norme nationale qui assure l'uniformité des exigences et de la tenue des dossiers pour l'ensemble des fermes au Canada;
- » Notre programme comprend des audits annuels à la ferme;
- » Notre programme est obligatoire pour les fermes d'élevage de poulet au Canada;
- » Notre programme utilise des mécanismes d'application dans les cas de non-conformité;
- » Notre programme offre l'assurance supplémentaire de faire l'objet d'audit par un tiers;
- » Notre programme est fondé sur la science et a un fondement crédible.

Le Programme de soins aux animaux des PPC est administré de façon à respecter les mêmes exigences fondées sur la norme ISO que les exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments concernant les programmes de salubrité des aliments à la ferme.

En 2016, les PPC ont entamé la mise en œuvre d'un système d'audit par un tiers aussi bien du PSA que du Programme salubrité des aliments à la ferme (PSAF), qui démontre que le PSA a été mis en œuvre de façon efficace et que les mesures concernant les soins aux animaux sont appliquées de façon uniforme. L'audit par un tiers est mené par NSF International, un organisme de certification de tierce partie reconnu à l'échelle internationale et accrédité par l'American National Standards Institute pour la norme ISO 17065.

L'audit par un tiers est un audit complet qui couvre non seulement la mise en œuvre au niveau de la ferme, mais également l'évaluation des auditeurs des PPC sur le plan de l'uniformité et de la conformité, et couvre également l'audit du système de gestion au niveau provincial comme au niveau national.

En plus d'ajouter de la crédibilité au programme, le fait de communiquer les normes du PSA et leur caractère exécutoire constitue une manière efficace de gagner et de maintenir la confiance du public. En 2017, de nouveaux logos ont été créés pour le PSA, le PSAF et les initiatives d'excellence en développement durable afin de les associer à la marque *Élevé par un producteur canadien*. La marque *Élevé par un producteur canadien* des PPC est un logo destiné aux consommateurs qui indique aux Canadiens que leur poulet est élevé au Canada par des producteurs déterminés à respecter les normes énoncées dans le PSA et le PSAF des PPC, qui sont des éléments essentiels de l'initiative de développement durable des PPC.

Les soins aux animaux sont une question importante pour les Producteurs de poulet du Canada. Les PPC croient que les processus et les normes qui ont été mis en œuvre dans nos fermes et dans l'ensemble de l'industrie sont la preuve de l'engagement ferme de notre industrie à l'égard des soins aux animaux, et compte tenu de cet engagement, l'industrie est en bonne position pour favoriser les normes élevées en matière de soins aux animaux au sein de notre industrie, et ce, au profit de ses clients et consommateurs.

Le contenu du Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* a fait l'objet d'un examen indépendant par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, et l'on estime qu'il répond à toutes les exigences du Cadre d'évaluation des soins aux animaux du Canada. Mis au point avec le consensus de nombreux acteurs du milieu, ce cadre national établit un processus crédible pour l'élaboration de programmes d'évaluation des soins aux animaux fondés sur les codes de pratiques. Pour en savoir plus, consultez le site www.nfacc.ca/français.



Légende

Dans chacune des sections, les pratiques de production portent la mention DF ou FR.

DF

La mention DF – ce que vous DEVEZ FAIRE – désigne les pratiques de production obligatoires qu'il faut appliquer pour assurer le bien-être des troupeaux.

FR

La mention FR – FORTEMENT RECOMMANDÉE – désigne les pratiques de production qui sont très importantes dans le cadre du Programme de soins aux animaux. Les pratiques de production FR ne sont pas obligatoires, mais il est hautement recommandé de les appliquer pour prendre soin le mieux possible des troupeaux.

Processus d'audit à la ferme et de certification

L'audit du Programme de soins aux animaux (PSA) sera jumelé à l'audit du Programme de salubrité des aliments à la ferme (PSAF).

La présente section donne un aperçu des rôles et responsabilités des intervenants participant au processus d'audit et de certification.

Responsabilités des Producteurs de poulet du Canada

- » La conception et l'exécution du PSA à l'échelle nationale et le maintien des exigences techniques et du Manuel des éleveurs;
- » L'élaboration, le maintien et l'exécution des programmes de formation pour les auditeurs ; à la ferme du PSA;
- » Le suivi continu d'un programme efficace de même que l'application et la certification uniformes dans toutes les provinces.

Responsabilités des offices provinciaux

- » La présentation du PSA et la prestation des services de certification à l'intention des éleveurs de la province;
- » La mise en œuvre des procédures de certification, ce qui comprend : les audits à la ferme, l'examen des rapports d'audit et des recommandations et la prise de décisions en matière de certification;
- » La gestion des plaintes et des procédures d'appel.

Responsabilités des éleveurs

- » La mise en œuvre et le maintien de la conformité des exigences du PSA;
- » La tenue des registres qui respectent les exigences du PSA;
- » La mise en application continue du programme ainsi que des audits annuels et à la prise de mesures correctives dans le but de corriger toute déviation observée dans le rapport d'audit dans le délai prescrit par l'auditeur;
- » La communication à l'office provincial de tout changement important en matière de gestion à la ferme (ex. : exploitation d'un nouveau poulailler qui n'a pas fait l'objet d'un audit antérieur ou qui a changé de propriétaire).



Fréquence des audits

Une combinaison d'audits complets (C) d'évaluations de dossiers (ÉD) servira à évaluer la conformité au programme sur une base annuelle. Le cycle d'audits consistera en un cycle de deux ans d'audits complets et d'évaluations de dossiers, dans le cadre duquel les nouvelles fermes recevront un audit complet la première année et par la suite le cycle de deux ans, C-ÉD, commence la deuxième année.

Audit complet (C) : Audit à la ferme/sur les lieux des registres, des exposés de fait ou d'autres renseignements pertinents pour déterminer si les exigences données du programme sont bien respectées.

Évaluation des dossiers (ED) : Évaluation hors ferme d'un sous-ensemble de registres ou de renseignements pertinents pour déterminer si toutes les exigences données du programme ou une partie de ces dernières sont bien respectées. Cette évaluation comprend la communication directe avec le représentant de la ferme et peut être effectuée à la ferme.

Par ailleurs, un minimum de 5 % des fermes subissant une Évaluation des dossiers fera l'objet d'un audit complet à la ferme.

Des audits à déclenchement automatique peuvent avoir lieu en tout temps. Un audit à la ferme peut être déclenché par des rapports de laboratoire, des rapports d'audit, des plaintes de non-conformité par les intervenants ou des changements apportés par les éleveurs.

Liste de contrôle avant l'audit de l'éleveur

Avant un audit à la ferme, les éleveurs devraient passer en revue l'exemple de liste de contrôle d'audit afin d'évaluer son état de préparation à l'audit.

Biosécurité pendant l'audit

Pendant l'audit à la ferme, les auditeurs suivront de rigoureuses lignes directrices de biosécurité afin d'éviter la contamination. Les auditeurs prendront des mesures préventives afin qu'ils ne présentent pas de risque en matière de biosécurité à la ferme en stationnant dans

un endroit désigné, en évitant la contamination croisée, en portant une combinaison et des bottes propres, en jetant les vêtements et les bottes jetables dans un endroit acceptable et en suivant toute mesure supplémentaire en biosécurité demandée par l'éleveur.

Processus d'audit

En temps normal, les éleveurs seront informés qu'un audit annuel aura lieu, et la date sera décidée en fonction de la disponibilité des auditeurs et des éleveurs. Cependant, les offices provinciaux peuvent réaliser des audits ponctuels sans préavis ou en donnant un préavis plus court que pour les audits standards.

L'audit du PSA sera jumelé à l'audit du PSAF. Une fois l'audit commencé, l'auditeur présentera les objectifs et donnera un aperçu du déroulement de l'audit. Pour ce qui est des audits à la ferme, l'auditeur passera en revue les registres, discutera de la mise en œuvre avec l'éleveur et effectuera une visite des lieux afin d'évaluer la conformité avec le programme.

Pour clore l'audit, l'auditeur rédigera un rapport ou résumera verbalement l'ensemble des demandes d'action corrective (le cas échéant). Ce rapport énumérera les mesures correctives et les 2 parties conviendront d'une date limite d'achèvement. Le rapport, qui sera adressé aux éleveurs, sera complété pour le PSAF et le PSA. L'éleveur recevra une copie du rapport.

Si des mesures correctives ont été relevées, un échéancier sera établi avec l'éleveur afin de déterminer quand les mesures correctives seront réévaluées. Par la suite, un audit de suivi sera prévu, au cours duquel l'auditeur jugera de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures correctives. À ce moment, un rapport de suivi sera préparé et l'éleveur devra signer une déclaration indiquant qu'il continuera de suivre et de mettre en œuvre le Programme de soins aux animaux.

L'auditeur ne délivre pas de certification; il présente plutôt une recommandation et le rapport d'audit sera envoyé à l'agent de certification.

Certification

Une fois le rapport d'audit reçu, l'agent de certification prendra une décision concernant l'attribution de la certification.

Avant d'accorder la certification, l'agent de certification doit s'assurer que toutes les exigences obligatoires du PSA ont été dûment respectées, que l'éleveur est un détenteur de quota ou un éleveur titulaire d'une licence, que l'éleveur a signé la déclaration de l'éleveur indiquant qu'il continuera à suivre les exigences du programme et à participer aux audits annuels et que l'éleveur a complété les DAC de son audit (s'il y a lieu).

Toutes les exigences obligatoires doivent être mises en œuvre avant de recevoir la certification. Lorsqu'un éleveur obtient sa certification, une lettre de certification lui sera adressée.

Conformément au processus de certification, les éleveurs peuvent loger une plainte ou un appel légitime auprès de l'office provincial. Les éleveurs devraient vérifier auprès de l'office provincial la procédure à suivre.

La certification au sein de ce programme indique que la régie d'élevage à la ferme au moment de l'audit respecte les exigences du PSA. La certification ne garantit pas la qualité des soins prodigués aux animaux sur ces fermes.

Retrait du certificat

L'agent de certification a le pouvoir de suspendre la certification ou d'y mettre fin.

Voici les raisons évoquées pour suspendre ou retirer une certification :

- » l'éleveur cesse d'élever des poulets à griller pendant plus d'un an;
- » l'éleveur refuse l'audit;
- » l'éleveur ne procède pas aux mesures correctives requises;
- » l'éleveur ne respecte plus les exigences du Programme de soins aux animaux;
- » l'éleveur vend son quota;
- » la coopération et l'accès à la documentation, aux installations et au personnel ne sont pas accordés aux auditeurs pendant l'audit;
- » l'éleveur se sert de la certification ou d'autres documents du programme d'une façon qui entre en conflit avec les lignes directrices énoncées.

Une fois suspendue ou retirée, la certification ne peut être affichée ou utilisée pour indiquer que la ferme est certifiée en vertu du programme. Si la certification d'un éleveur a déjà été suspendue ou retirée et que l'éleveur a l'intention d'obtenir de nouveau une certification, il doit recommencer le cycle d'audit par un audit complet.

Pour de plus amples renseignements sur le PSA, veuillez communiquer avec les Producteurs de poulet du Canada ou avec votre office provincial.

Liste des définitions

Compétent :	Fait preuve d'habiletés et/ou de connaissances dans un domaine, une pratique ou une procédure en particulier qui ont été acquises au moyen de formation, d'expérience ou de mentorat ou une combinaison de celles-ci
Conscient :	Avoir conscience de son entourage et y réagir; éveillé
Réforme/mise à la réforme :	Le processus de retrait des oiseaux de la production selon des critères spécifiques
Jour 1 :	La première période de 24 heures après le placement
Période d'obscurité :	Période au cours de laquelle l'intensité lumineuse n'est pas plus de 20 % de l'intensité lumineuse de la période d'éclairage
Déviations :	Circonstances ou événements particuliers qui sortent du cadre des opérations ou des pratiques de production ordinaires
Euthanasie :	Le processus consistant à mettre fin à la vie d'un oiseau d'une manière qui minimise ou élimine la douleur et la détresse. Elle se caractérise par une perte de conscience rapide et irréversible (insensibilité), suivie d'une mort prompte
Humainement :	Mesures qui favorisent le bien-être et minimisent la souffrance
Insensible/insensibilité :	Le point à partir duquel un animal ne peut plus ressentir de douleur ou percevoir son environnement et y réagir (p. ex., à la lumière, toucher)
Local :	Ce qui est lié ou limité à un secteur ou quartier particulier dans lequel se situe un poulailler
Surveiller :	L'action de mener une séquence planifiée d'observations, de tests ou de mesures afin d'établir si un point de contrôle critique, un processus de contrôle et/ou un programme préalable est sous contrôle. Cela peut comprendre la consignation des résultats de ces observations
Pratique d'élevage :	La pratique consistant à entreprendre les tâches quotidiennes d'élevage associées aux soins des oiseaux
Zone de confort thermique :	Plage de température à laquelle aucune énergie supplémentaire n'est nécessaire pour maintenir la température corporelle interne; la température à laquelle les oiseaux sont plus confortables et productifs
Formation :	L'action visant à inculquer des compétences et/ou des connaissances de façon formelle ou informelle (p. ex., par mentorat) ayant pour résultat la compréhension et/ou la capacité de l'apprenti à d'exécuter les fonctions qui lui sont assignées
Inapte au transport :	Un oiseau dont la capacité de supporter le transport est réduite et pour lequel le transport comporte un risque élevé de souffrance
Oiseau mouillé :	Un oiseau dont les plumes sont mouillées ou humides en contact avec la peau et/ou dont la peau est mouillée ou humide résultant en une capacité réduite de thermorégulation

Exemple d'une liste de contrôle

Référence au Manuel	Numéro de page		Exigence
Exigences obligatoires			
Éleveur et employés	p. 15	<input type="checkbox"/>	Tout le personnel comprend le PSA
	p. 15	<input type="checkbox"/>	Tout le personnel connaît bien le Code de pratiques
	p. 15	<input type="checkbox"/>	Le code de conduite traitant du bien-être des oiseaux est signé par tout le personnel
	p. 15	<input type="checkbox"/>	Le code de conduite signé est obtenu auprès de fournisseurs de services externes
	p. 15	<input type="checkbox"/>	Personnel compétent dans le comportement des oiseaux, la reconnaissance de la maladie, les techniques de manutention d'oiseaux, les techniques d'euthanasie sans cruauté, la gestion de la litière et de la qualité de l'air, et les procédures d'urgence pour les incendies et les désastres
	p. 15	<input type="checkbox"/>	Le personnel est supervisé et reçoit une formation supplémentaire
	p. 15	<input type="checkbox"/>	Autres risques au bien-être animal minimisés
Aliments	p. 16	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux ont suffisamment d'espace pour s'alimenter sans contrainte
	p. 16	<input type="checkbox"/>	Nombre de mangeoires/espace pour mangeoires inscrites dans les procédures de régie d'élevage (PRE)
	p. 16	<input type="checkbox"/>	Nombre approprié de mangeoires fournies
	p. 16	<input type="checkbox"/>	Les aliments pour poulets satisfont aux besoins nutritionnels
	p. 16	<input type="checkbox"/>	Exigences du PSAF sur la qualité des aliments suivies
Eau	p. 16	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux ont de l'eau potable à volonté
	p. 16	<input type="checkbox"/>	Exigences du PSAF sur la qualité de l'eau suivies
	p. 16	<input type="checkbox"/>	Nombre approprié d'abreuvoirs fournis
	p. 16	<input type="checkbox"/>	Nombre d'abreuvoirs/de tétines pour l'eau inscrit dans les PRE
Température	p. 17	<input type="checkbox"/>	Alarmes de température et mesures correctives inscrites
	p. 17	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux font l'objet de vérification deux fois par jour pour s'assurer de leur confort thermique
Qualité de l'air	p. 18	<input type="checkbox"/>	Qualité de l'air (ammoniac, humidité, taux de changement d'air) contrôlée quotidiennement
	p. 18	<input type="checkbox"/>	Mesures correctives prises si l'humidité dépasse le niveau acceptable
	p. 18	<input type="checkbox"/>	Niveau d'ammoniac mesuré une fois par semaine à compter de la semaine 4

Éclairage	p. 19	<input type="checkbox"/>	Éclairage approprié pour la prise d'aliments et d'eau
	p. 19	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux bénéficient d'une heure en continu d'obscurité dans les 24 heures après le placement
	p. 19	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux bénéficient de 4 heures consécutives d'obscurité du jour 5 à 7 jours avant l'expédition
	p. 19	<input type="checkbox"/>	La période d'obscurité n'est pas plus de 20 % de l'intensité lumineuse de la période d'éclairage
	p. 19	<input type="checkbox"/>	Programme d'éclairage documenté dans les PRE
Densité de peuplement	p. 20	<input type="checkbox"/>	Densité de peuplement ciblée pour pas plus de 31 kg/m ² (6,35 lb/pi ²) à son point le plus élevé, à moins que les exigences pour peuplement entre 31 kg/m ² et 38 kg/m ² décrites ci-dessous soient satisfaites
	p. 20	<input type="checkbox"/>	Superficie de l'intérieur du poulailler inscrite dans les PRE
	p. 20	<input type="checkbox"/>	Si la densité de peuplement se situe entre 31 kg/m ² et 38 kg/m ² , les exigences suivantes sont satisfaites : <ul style="list-style-type: none"> » Les oiseaux se déplacent à moins de 4 m (13 pi) pour atteindre la nourriture et l'eau; » Compteurs d'eau disponibles et consommation d'eau quotidienne notée; » Températures quotidiennes minimales et maximales inscrites; » Niveaux d'humidité ou d'ammoniac minimaux et maximaux mesurés notés quotidiennement; » Dossiers sur la mortalité, l'euthanasie et les condamnations tenus par troupeau.
Système de logement	p. 21	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux ne sont pas logés dans des cages qui ne satisfont pas aux exigences précitées en matière de densité de peuplement
Gestion de la litière	p. 21	<input type="checkbox"/>	Litière de bonne qualité fournie à chaque troupeau
	p. 21	<input type="checkbox"/>	Mesures correctives prises si la litière est trop humide ou trop sèche
	p. 21	<input type="checkbox"/>	Litière enlevée après chaque troupeau
Observation et manipulation des poulets	p. 22	<input type="checkbox"/>	Éleveur ou employé présent à la livraison et à la mise en place des poussins
	p. 22	<input type="checkbox"/>	Poussins manipulés de manière à prévenir les blessures et à réduire le stress
	p. 22	<input type="checkbox"/>	Inspection des poussins
	p. 23	<input type="checkbox"/>	Exigences du PSAF suivies pour s'assurer que le poulailler est prêt à recevoir les poussins
	p. 23	<input type="checkbox"/>	Oiseaux manipulés d'une manière qui prévient les blessures et minimise le stress
	p. 23	<input type="checkbox"/>	Troupeau observé deux fois par jour
	p. 23	<input type="checkbox"/>	Systèmes de distribution d'aliments et d'eau et systèmes de ventilation, de chauffage et d'éclairage vérifiés deux fois par jour

Pratiques en matière de soins de santé	p. 24	<input type="checkbox"/>	Observation des exigences du PSAF en matière de biosécurité, de nettoyage, de désinfection et de lutte contre les parasites
Plan de santé du troupeau	p. 25	<input type="checkbox"/>	Un plan de santé du troupeau est établi et respecté
	p. 25	<input type="checkbox"/>	Nom du vétérinaire et du remplaçant inscrits dans les PRE
	p. 24	<input type="checkbox"/>	Assurer le suivi de l'information fournie par les transformateurs (p. ex., condamnations, brûlures aux jarrets, ampoules au bréchet et lésions aux pattes)
Mortalité et mises à la réforme	p. 25	<input type="checkbox"/>	Consigner la mortalité et les mises à la réforme séparément
	p. 25	<input type="checkbox"/>	Vétérinaire informé si la mortalité dépasse 1 % en 24 heures
Euthanasie	p. 25	<input type="checkbox"/>	Oiseaux malades et blessés réformés quotidiennement
	p. 25	<input type="checkbox"/>	Le personnel a reçu une formation sur les techniques d'euthanasie appropriées
	p. 25	<input type="checkbox"/>	Une méthode acceptable d'euthanasie est appliquée
	p. 25	<input type="checkbox"/>	L'équipement de l'euthanasie est bien entretenu et utilisé selon les directives
	p. 26	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux sont rapidement traités ou euthanasiés lorsqu'ils souffrent ou lorsqu'ils sont aux prises avec la boiterie qui les empêche de marcher et d'atteindre les mangeoires et les abreuvoirs
	p. 26	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux sont inspectés pour détecter des signes de sensibilité après l'euthanasie
Gestion et préparation en cas de situation d'urgence	p. 28	<input type="checkbox"/>	Système de surveillance testé et données consignées une fois par élevage
	p. 28	<input type="checkbox"/>	Génératrice ou autre système de ventilation, programmes d'alimentation, d'abreuvement et d'éclairage disponibles et testés une fois par élevage
	p. 28	<input type="checkbox"/>	Plan d'urgence préparé et examiné
	p. 28	<input type="checkbox"/>	Coordonnées des employés disponibles
	p. 28	<input type="checkbox"/>	Dépeuplement à grande échelle effectué en consultation avec le vétérinaire et l'office provincial est avisé

Conception de la ferme et des bâtiments	p. 29	<input type="checkbox"/>	<p>Ces éléments sont pris en compte dans la conception de nouveaux poulaillers ou la rénovation de ceux existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le risque que les oiseaux se mouillent durant le chargement est minimisé; » Les portes sont protégées contre les chutes de glace; » La conception du bâtiment est adaptée à l'équipement de capture et de chargement; » Les zones de chargement, l'éclairage et l'équipement facilitent la manipulation des oiseaux sans cruauté; » Les voies d'accès et les parcours sont aménagés pour faciliter l'accès des véhicules de transport.
	p. 29	<input type="checkbox"/>	Les ouvertures sont assez larges pour minimiser le risque de blessure des oiseaux durant le transfert
	p. 29	<input type="checkbox"/>	Les voies d'accès et les parcours sont entretenus pour faciliter l'accès des véhicules de transport
Capture et chargement	p. 29	<input type="checkbox"/>	Lettre d'assurance obtenue de l'équipe de capture
	p. 29	<input type="checkbox"/>	Retrait des aliments géré afin de minimiser la période pendant laquelle les oiseaux restent sans nourriture
	p. 30	<input type="checkbox"/>	Le troupeau est évalué aux fins d'aptitude au transport et les oiseaux non aptes sont euthanasiés et séparés
	p. 30	<input type="checkbox"/>	L'état du troupeau et les conditions de l'environnement sont pris en compte avant le transport
	p. 30	<input type="checkbox"/>	Avant la capture, l'éleveur et le superviseur de la capture se réunissent pour évaluer l'aptitude du troupeau au transport
	p. 30	<input type="checkbox"/>	Le poulailler est préparé pour faciliter la capture
	p. 30	<input type="checkbox"/>	L'eau est disponible jusqu'au début de la capture
	p. 30	<input type="checkbox"/>	L'éleveur est disponible à proximité pour aider l'équipe de capture si nécessaire
	p. 30	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux mouillés ne sont pas chargés lorsqu'il fait froid
	p. 30	<input type="checkbox"/>	Les oiseaux non expédiés et non euthanasiés doivent continuer de recevoir des soins (dans les 8 heures après l'expédition du troupeau)
	p. 30	<input type="checkbox"/>	Les exigences du Code concernant l'équipe de capture sont respectées lorsque l'éleveur embauche sa propre équipe de capture, agit à titre d'attrapeur ou fournit son propre équipement de capture

Tenue de dossiers et mesures correctives	p. 31	<input type="checkbox"/>	Informations inscrites dans les PRE
	p. 31	<input type="checkbox"/>	Information appropriée inscrite sur les registres propres aux troupeaux (ou semblables)
	p. 32	<input type="checkbox"/>	Au moins une année de tenue de dossiers
Mesures correctives	p. 32	<input type="checkbox"/>	Consignation des déviations et mesures correctives
<i>Exigences fortement recommandées</i>			
Éleveur et employés	p. 15	<input type="checkbox"/>	Méthode utilisée pour minimiser l'affolement des oiseaux.
Eau	p. 16	<input type="checkbox"/>	Compteurs d'eau utilisés pour le contrôle de la prise d'eau (31 kg/m ²)
Qualité de l'air	p. 18	<input type="checkbox"/>	Dispositions prises pour réduire la concentration d'ammoniac lorsqu'elle dépasse 10 ppm
	p. 18	<input type="checkbox"/>	Niveaux de CO ₂ surveillés
Éclairage	p. 19	<input type="checkbox"/>	L'intensité lumineuse durant la période d'obscurité est ≤ 1 lux
Observation et manipulation des oiseaux	p. 22	<input type="checkbox"/>	Suivre les recommandations du fournisseur de poussins pour assurer une température idéale de la litière
	p. 22	<input type="checkbox"/>	Ne pas laisser les poussins tomber d'une hauteur qui pourrait causer des blessures
Mortalité et mise à la réforme	p. 25	<input type="checkbox"/>	Le mortalité du troupeau doit être consignée quotidiennement
Gestion et préparation en cas de situation d'urgence	p. 25	<input type="checkbox"/>	Un approvisionnement d'urgence en eau de 24 heures est disponible

Section 1

Éleveur et employés

Les bonnes pratiques d'élevage et les bonnes pratiques de gestion vont de pair avec de bons résultats. Les membres du personnel doivent connaître les besoins fondamentaux des oiseaux confiés à leurs soins. Les pratiques d'élevage est l'un des facteurs les plus déterminants du bien-être de la volaille. On a constaté que de fréquentes interactions positives avec les humains contribuent à réduire la peur et le stress chez les oiseaux.

DF Tous les membres du personnel intervenant dans le soin et la manipulation des poulets doivent comprendre le PSA et signer les PRE pertinents chaque année.

DF Tout le personnel doit bien connaître les articles du Code de pratiques concernant les soins et la manipulation des poulets à griller qui sont pertinents à leurs domaines de responsabilité.

DF Un code de conduite traitant du bien-être des oiseaux doit être signé par tous les membres du personnel de la ferme. Un modèle est fourni dans la PRE.

DF Obtenir un code de conduite signé traitant du bien-être des oiseaux auprès des fournisseurs de services externes intervenant dans les soins et la manipulation des oiseaux.

DF Les membres du personnel intervenant dans le soin et la manipulation des poulets doivent être compétents dans les domaines suivants dont ils sont responsables :

- » la compréhension du comportement de base des poulets (normal et anormal);
 - y compris les signes de peur, de détresse et d'inconfort thermique;
- » le repérage des signes de maladie ou de mauvaise santé;
 - y compris l'évaluation des cas de boiterie et de lésions aux pattes;
- » la connaissance des procédures adéquates de manipulation des poulets (y compris durant la capture et le chargement, s'il y a lieu).

- » les méthodes humaines d'euthanasie (y compris le choix du moment pour l'euthanasie);
- » la gestion de la qualité de l'air et des litières;
- » la connaissance des procédures d'urgence en cas de feu ou de désastre.

DF Le personnel doit être surveillé et doit recevoir une formation supplémentaire, au besoin.

DF Un dossier de formation doit être tenu pour chaque employé. Ce dossier peut consister tout simplement en une attestation confirmant que l'employé a reçu et a compris les PRE.

FR Voici la procédure recommandée pour réduire le risque d'affolement des poulets lorsqu'on entre dans le poulailler ou lors de la tournée :

- » le personnel doit porter des vêtements ayant la même apparence;
- » la tournée doit être effectuée de façon régulière et selon un horaire établi;
- » le même signal doit être donné lorsque quelqu'un entre dans le poulailler pour avertir les poulets qu'une personne s'approche;
- » les déplacements dans le poulailler doivent se faire en douceur et en silence lorsque les oiseaux sont présents.

Le présent manuel a été élaboré en se basant sur les pratiques générales de production constatées dans les fermes canadiennes. Le personnel doit prêter attention à tout autre risque au bien-être animal qui n'a pas été indiqué dans ce manuel.

Les exigences du manuel du PSA ont été élaborées en fonction du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons* (2016) et des pratiques de production dans les fermes d'élevage de poulet au Canada. Si des risques supplémentaires en matière de bien-être des animaux sont déterminés, ces risques doivent être abordés et minimisés, même s'ils ne sont pas mentionnés dans le présent manuel.

Section 2

Aliments et eau

Lorsque les poulets doivent, par suite du manque d'aliments, se bousculer pour se nourrir, le degré d'agressivité peut augmenter. Pour éviter cette situation, il faut vous assurer que les poulets disposent d'un espace suffisant pour se nourrir et boire adéquatement, et qu'ils ne manquent pas d'aliments ni d'eau. La surveillance de la consommation d'aliments et d'eau est une pratique utile étant donné que les changements au niveau de la consommation peuvent être des indicateurs précoces de problèmes de santé.

Aliments

DF

Vous devez accorder aux poulets assez d'espace pour qu'ils puissent se nourrir sans restriction. Le nombre de mangeoires et leur modèle doivent convenir au nombre et à la taille des poulets du poulailler. Celles-ci doivent être installées à la bonne hauteur. Nous vous recommandons de suivre les conseils du fabricant et de la compagnie génétique concernant la taille des poulets.

DF

Le nombre total de mangeoires ou l'espace linéaire qui leur est réservé, les recommandations du fabricant et la capacité maximale du poulailler (nombre de poulets) doivent être consignés dans vos PRE.

DF

Les aliments doivent combler les besoins nutritionnels des poulets et leur assurer un bon état de santé.

Cela peut être démontré en montrant que :

- » les aliments sont achetés auprès d'une meunerie (les meuneries doivent respecter certaines normes);
- » le protocole concernant le mélange des aliments et la raison d'être de la formule d'aliments, dans les cas où les aliments sont mélangés à la ferme. Idéalement, la formule des aliments devrait être élaborée en collaboration avec un vétérinaire ou un nutritionniste

Soit sur les conseils de votre vétérinaire ou lorsqu'une vague de chaleur est annoncée ou encore avant l'envoi à l'usine de transformation (période de jeûne), on peut cesser temporairement la distribution d'aliments. La durée du jeûne doit être établie en consultation avec le transformateur et le vétérinaire.

DF

Les exigences du PSAF des PPC doivent être suivies pour que la qualité des aliments et l'approvisionnement en aliments soient adéquats.

Eau

DF

Les poulets doivent avoir accès en permanence à de l'eau potable, sauf dans les situations suivantes : sur indication contraire d'un vétérinaire, dans le cadre de procédures de vaccination ou lors du processus de capture.

DF

Les exigences du PSAF doivent être respectées pour assurer que la qualité de l'eau est appropriée.

DF

Le nombre et le modèle des abreuvoirs doivent convenir au nombre et à la taille des poulets du poulailler. Nous vous recommandons de suivre les conseils du fabricant et de la compagnie génétique concernant la taille des oiseaux afin de choisir un système d'abreuvement approprié.

DF

Le nombre total d'abreuvoirs ou d'abreuvoirs à tétines, les recommandations du fabricant ainsi que la capacité maximale du poulailler (nombre de poulets) doivent être consignés dans vos PRE.

FR

Des compteurs d'eau, au moins un par poulailler, devraient être utilisés pour surveiller et noter la consommation d'eau quotidienne du troupeau. Un changement de consommation d'eau peut être un indicateur précoce de maladie au sein du troupeau.

Section 3

Environnement

(température, qualité de l'air et éclairage)

Température

La température ambiante est le résultat des effets combinés de plusieurs variables, dont la température de l'air, l'humidité, la circulation d'air, la température des surfaces avoisinantes, la densité de peuplement, l'âge et le stade de production.

De façon générale, la zone de confort thermique des poulets se situe entre 20 °C et 30 °C (68 °F à 86 °F). Quand la température est inférieure à 26 °C (78,8 °F), les poussins d'un jour ne sont pas en mesure de maintenir leur température corporelle. La température du poulailler devrait toujours se situer entre 30 °C et 34 °C (86-93°F) durant la première semaine après le placement des poussins. En règle générale, on devrait abaisser la température de 2 °C à 3 °C (de 4 °F à 6 °F) par semaine jusqu'à ce qu'elle se situe entre 18-24 °C (64 et 75 °F) une fois les poulets âgés de six semaines. Par la suite, on devrait maintenir la température entre 10 °C et 27 °C (62 °F et 80 °F). Il faut mesurer la température à la hauteur des oiseaux. On doit éviter de maintenir des températures extrêmes dans les poulaillers. Il est possible de modérer les effets de la chaleur en fournissant aux oiseaux des possibilités supplémentaires de se refroidir par évaporation ou par une circulation accrue de l'air. Il faut toujours protéger les poulets, peu importe leur âge, contre les courants d'air et les zones froides.

DF

Le programme de température doit être documenté dans les procédures de régie d'élevage. Il faut inscrire toutes les alertes de température ainsi que les mesures correctives qui ont été prises (voir Registres propres aux troupeaux). Le système d'alarme doit vous avertir lorsque la température change et atteint des valeurs qui se situent en dehors de la zone de température optimale (confort thermique) appropriée selon l'âge et la race des poulets.

Les conditions idéales de température varient selon les races de poulet. Vous devriez donc observer le comportement des poulets pour évaluer leur confort thermique.

Des températures trop élevées provoquent les effets suivants :

- » les poulets se rassemblent loin de la source de chaleur;
- » des fientes sont collées sur le cloaque des poulets;
- » les poulets battent des ailes et les étirent fréquemment;
- » les poulets halètent.

Des températures trop basses engendrent les effets suivants :

- » les poulets se rassemblent près de la source de chaleur;
- » les poulets se blottissent ou s'empilent les uns sur les autres;
- » les poulets ébouriffent leurs plumes;
- » les poulets tremblent ou adoptent une posture rigide;
- » les poulets lancent des cris de détresse.

Quand la température est idéale, les poulets sont uniformément répartis dans le petit enclos sous la source de chaleur ou sur tout le plancher du poulailler.

DF

Les oiseaux doivent être observés deux fois par jour pour observer les signes de confort thermique. Si des signes d'inconfort thermique sont décelés, des mesures correctives doivent être prises.

Qualité de l'air

Vos installations doivent être conçues de façon à ce que vous puissiez contrôler la qualité de l'air à l'intérieur du poulailler lorsqu'il se produit des changements climatiques normaux. Vous devez pouvoir assurer :

- » l'enlèvement de la vapeur d'eau;
- » l'élimination de l'ammoniac;
- » l'élimination du dioxyde de carbone (CO₂).

Un bon système de ventilation fera entrer assez d'air frais pour maintenir un troupeau en croissance en bonne santé. Les oiseaux doivent jouir d'un débit d'air adéquat. Vous devriez pouvoir contrôler la fréquence du renouvellement de l'air et l'adapter à l'âge et au poids des poulets, en fonction des conditions atmosphériques extérieures. Lorsque les systèmes fonctionnent bien et qu'ils sont bien ajustés, la litière demeure sèche, les températures sont uniformes et il n'y a pas de courants d'air.

La qualité de l'air dépend de la densité de peuplement, de l'âge des oiseaux, de la qualité et de l'épaisseur de la litière, de la température ambiante et de la régie d'élevage. Vous devriez consulter votre fabricant d'équipement pour qu'il vous aide à déterminer le modèle le plus approprié, le meilleur débit de renouvellement de l'air, le nombre de ventilateurs, etc., qui conviennent à votre type d'exploitation.

DF L'éleveur ou un employé de la ferme doit surveiller chaque jour la qualité de l'air.

Suivi de la qualité de l'air :

- » Surveiller la litière trop humide ou trop sèche. Cette mesure donne une estimation du niveau d'humidité dans le poulailler;
- » Observation du comportement des oiseaux. Les oiseaux sont-ils entassés ou répartis également sur toute la superficie du poulailler? Les oiseaux se regroupent si la température du poulailler est inégale ou s'il y a des courants d'air.

Il faut cibler une humidité relative entre 50 et 70 %.

- » L'humidité doit être maintenue à un niveau qui empêche l'excès d'humidité dans les litières et/ou la formation de condensation sur les murs.

Les niveaux d'humidité qui dépassent 70 % contribuent à l'excès d'humidité et d'ammoniac. Par ailleurs, s'il y a trop peu d'humidité dans la litière, elle deviendra sèche et poussiéreuse. Cependant, il est reconnu que bon nombre de facteurs peuvent avoir des répercussions sur les niveaux d'humidité dans le poulailler, dont certains sont plus difficiles à contrôler. Les niveaux d'humidité sont généralement plus bas au moment du placement. De plus, il se peut que l'humidité dépasse le niveau souhaité pendant de périodes à cause des conditions météorologiques et ces périodes sont acceptables pourvu qu'on prenne des mesures de correction pour ramener l'humidité au niveau souhaité.

DF Le niveau d'humidité acceptable à cibler est une humidité relative entre 50 et 70 %. Si le niveau d'humidité est inférieur ou supérieur à cette gamme, des mesures correctives doivent être prises.

Les niveaux élevés d'ammoniac augmentent le risque pour les oiseaux de développer des infections respiratoires, des lésions aux pattes et des brûlures

aux jarrets. De plus, la fonction immunitaire peut être affaiblie. À 20 à 25 ppm, il peut devenir difficile de travailler (c.-à-d. irritation nasale et oculaire). Entre 10 et 15 ppm, l'ammoniac peut être détecté à l'odeur.

FR Si la concentration d'ammoniac dépasse 10 ppm, des mesures doivent être prises pour la réduire afin d'éviter toute lésion aux voies respiratoires des oiseaux.

DF Le niveau d'ammoniac doit être mesuré au minimum une fois par semaine à compter de la semaine 4 de croissance (jour 21 à 27), et mesuré à chaque étage au niveau des oiseaux à l'aide d'un dispositif de surveillance de l'ammoniac (p. ex. languettes ou tubes). Si le niveau d'ammoniac dépasse 25 ppm, des mesures correctives doivent être prises.

Voici quelques-unes des mesures qui peuvent être prises pour réduire le niveau d'ammoniac dans le poulailler :

- » augmenter le taux de renouvellement de l'air, la puissance du système de ventilation devant être proportionnelle à la densité de peuplement;
- » donner aux oiseaux des aliments qui réduisent la teneur en urée et en protéines de leurs déjections;
- » minimiser les débordements d'eau aux abreuvoirs en assurant la bonne hauteur et la bonne pression – les abreuvoirs à tétine donnant moins lieu à des débordements que les abreuvoirs à cloche;
- » utiliser de la litière qui peut absorber de grandes quantités d'eau;
- » retirer la litière détrempée et la remplacer par une litière sèche;
- » réduire la densité de peuplement.

Des concentrations élevées de dioxyde de carbone (CO₂) peuvent avoir des répercussions sur le bien-être des oiseaux. Le CO₂ est produit par la respiration des oiseaux, ainsi que par la combustion des combustibles hydrocarbonés utilisés par l'équipement de chauffage. Les niveaux de CO₂ sont plus susceptibles d'être élevés durant la première semaine de croissance lorsque le chauffage est utilisé et que la ventilation est au minimum.

FR Il est recommandé que les niveaux de CO₂ soient surveillés. Idéalement, les niveaux de CO₂ devraient être maintenus au-dessous de 3000 ppm.

Éclairage

Les poulets réagissent facilement à la durée du jour et aux différences d'intensité lumineuse pendant leur période de croissance. C'est pourquoi le choix de votre programme d'éclairage constitue une importante décision du point de vue de la régie d'élevage. Il existe un grand nombre de programmes. Vous devriez tenir compte de la race et du sexe des poulets que vous élevez. Votre programme d'éclairage devrait aussi être adapté à votre système d'alimentation et d'abreuvement.

L'obscurité est utile aux oiseaux parce qu'elle leur permet de dormir et de développer des rythmes de jour/nuit de 24 heures, facteurs importants de la fonction immunitaire, du taux de croissance, de la digestion, de la boiterie et de la santé en général. Le fait d'assurer une période d'obscurité permet de contrôler la croissance tôt dans la vie, ce qui donne aux systèmes squelettique et métabolique la chance de se développer. Si le taux de mortalité augmente en raison de problèmes du système métabolique, squelettique ou immunitaire, assurer une période d'obscurité de 6 à 10 heures peut aider.

DF Au cours des trois premiers jours d'élevage, fournir un éclairage suffisant pour veiller à ce que les poussins mangent, boivent et circulent normalement (p. ex., pas moins de 20 lux). De plus, l'éclairage de jour doit permettre d'observer visuellement les poulets sans difficulté (p. ex. 5 à 10 lux).

DF

Après au moins 24 heures de placement, les poussins doivent disposer d'au moins une heure d'obscurité en continu pour chaque période de 24 heures.

La période d'obscurité doit augmenter graduellement.

À partir du jour 5 du placement jusqu'à sept jours avant la capture, les oiseaux doivent disposer d'une période d'obscurité d'au moins quatre heures consécutives dans chaque période de 24 heures.

DF

L'éclairage lors de la période d'obscurité ne doit pas dépasser 20 % de l'intensité lumineuse de la période d'éclairage. Pendant la période d'éclairage, il faut offrir suffisamment d'illumination pour permettre aux oiseaux de se déplacer dans leur environnement et permettre de les observer visuellement sans difficulté (p. ex. 5 à 10 lux). L'intensité de la lumière doit être réduite temporairement uniquement pour corriger des comportements anormaux.

FR

L'intensité lumineuse durant la période d'obscurité est ≤ 1 lux

DF

Vous devez consigner des renseignements sur votre programme d'éclairage dans les PRE et tout écart doit être consigné dans les registres propres au troupeau (ou documents semblables).



Section 4

Densité de peuplement, conception de l'espace et gestion des litières

Densité de peuplement

Les poulets doivent disposer d'un espace suffisant pour pouvoir facilement marcher, tourner, s'asseoir, lisser leurs plumes, battre des ailes, les étirer et prendre des bains de poussière.

DF On doit viser une densité de peuplement qui, à son niveau le plus élevé (avant l'abattage), ne dépasse pas 31 kg/m² (6,35 lb/pi²) à moins que le poulailler ne satisfasse aux exigences présentées ci-dessous. Lorsque la réglementation provinciale stipule que la densité de peuplement doit être égale ou inférieure à 31 kg/m² (6,35 lb/pi²), cette réglementation l'emporte sur les exigences de densité de peuplement du présent programme.

Conversion de la densité		
kg/m ²	kg/pi ²	lb/pi ²
31	2,88	6,35
38	3,53	7,78

DF La superficie intérieure totale dont disposent les oiseaux et le nombre maximum de poulets nécessaire pour que la densité ciblée au moment où les oiseaux atteignent leur poids pour le marché soit atteinte doivent être inscrits dans les PRE.

Le nombre maximal de poussins pouvant être placés est influencé par le nombre et la capacité des mangeoires et d'abreuvoirs ainsi que par la superficie intérieure totale dont disposent les oiseaux, et cela doit être pris en compte au moment du placement des poussins. Reportez-vous aux exemples de calculs du PRE sur la densité de logement.

DF Pour toutes les densités, le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs et la superficie intérieure totale dont disposent les oiseaux doivent suffire au nombre d'oiseaux dans le poulailler. On ne peut pas placer plus de poussins que la superficie intérieure totale, les mangeoires et les abreuvoirs peuvent fournir.

La densité maximale peut atteindre 38 kg/m² (7,78 lb/pi²) dans le cas des poulaillers dont les installations s'y prêtent. Les critères permettant de déterminer si c'est le cas ont trait au taux de mortalité du troupeau, à la qualité de l'air, aux programmes d'élevage, au système d'alimentation et d'abreuvement, au système de ventilation et aux méthodes de contrôle de la litière. Les éleveurs dont l'élevage affiche une densité supérieure à 31 kg/m² doivent faire preuve de vigilance en ce qui a trait aux signes de stress et de surpeuplement. Les indicateurs sont, entre autres, un taux de mortalité élevé, un taux élevé de boiterie, une mauvaise qualité de la litière, un ralentissement de la croissance et une mauvaise ventilation. Les paramètres ci-dessous sont conçus pour servir d'outils pour le contrôle et la prévention de telles conditions dans les élevages dont la densité dépasse 31 kg/m².

DF Si la densité de peuplement varie entre **31 kg/m² et 38 kg/m²** (6,35 lb/pi² et 7,78 lb/pi²), il faut satisfaire aux exigences suivantes :

- » Des compteurs doivent être disponibles et la consommation doit être consignée quotidiennement pour observer les changements de consommation d'eau;
- » Les poulets ne doivent pas parcourir plus de 4 mètres (13 pi) pour se nourrir ou s'abreuver;
- » Les températures minimales et maximales doivent être consignées tous les jours;
- » Il y a des hygromètres ou des détecteurs d'ammoniac permettant de vérifier que la qualité de l'air est convenable. Les niveaux d'humidité ou d'ammoniac doivent être mesurés à chacun des étages du poulailler et les taux minimaux et maximaux observés durant chaque période de 24 heures doivent être consignés. Des mesures correctives doivent être prises si ces niveaux ne respectent pas la norme acceptable tel qu'indiqué dans la section 2b, « Qualité de l'air ».

- » Il faut tenir des registres de la mortalité, des cas d'euthanasie et des condamnations pour chaque troupeau. Les taux de mortalité et de condamnations ne doivent pas être plus élevés que ce qui est prévu pour une densité de peuplement maximale de 31 kg/m² (6,35 lb/pi²).

Le chargement partiel des poulets en cours d'élevage (détassement) est une pratique considérée comme étant acceptable à condition que, à son niveau le plus élevé, la densité de peuplement ne dépasse pas 31 kg/m² ou 38 kg/m² en respectant les exigences ci-dessus. Vous devez savoir que cette pratique représente un risque de biosécurité pour votre troupeau. Consultez le PSAF pour connaître les procédures recommandées en matière de capture.

Système de logement

Au Canada, les poulets sont généralement élevés dans des poulaillers propres à climat contrôlé. Typiquement, ils sont élevés en liberté, c'est-à-dire qu'ils peuvent circuler librement dans le poulailler. Les poulets à griller peuvent être élevés dans d'autres systèmes d'abris à condition que les exigences de ce programme de soins aux animaux soient respectées.

DF Les systèmes de logement alternatifs qui ne répondent pas aux exigences de densité de stockage de ce programme sont interdits.

Gestion de la litière

Il est important de bien gérer la litière pour élever des poulets en santé. Les niveaux d'ammoniac augmentent si la litière devient trop humide, et cela peut entraîner

des lésions aux pattes, des brûlures aux jarrets et des ampoules au bréchet. Les litières trop sèches peuvent jouer un rôle dans les infections respiratoires.

DF Vous devez vous assurer que la litière de tous les troupeaux est de bonne qualité (propre, sèche et absorbante) et que le matériau, la taille des particules et l'épaisseur de la litière sont adéquats afin de permettre aux oiseaux d'exprimer leurs comportements normaux (p. ex. se gratter, fouiller à la recherche de nourriture, prendre des bains de poussière). Les copeaux de bois et la paille coupée constituent des exemples de bonne litière.

DF Vous devez vérifier la qualité de la litière tous les jours. Si la qualité de la litière n'est pas adéquate, c'est-à-dire qu'elle est trop humide ou trop sèche, des mesures immédiates doivent être prises pour l'améliorer.

Une façon de déterminer rapidement le niveau d'humidité d'une litière consiste à :

- » Presser celle-ci dans la main; si le taux d'humidité est approprié, la litière devrait être légèrement compacte lorsqu'elle est pressée; la masse résultante devrait se défaire facilement;
- » Par contre, si elle est très agglutinée, le niveau d'humidité est trop élevé, et la masse obtenue en pressant la litière reste intacte;
- » Si la litière ne tient pas lorsqu'elle est pressée, cela signifie que le niveau d'humidité est trop bas, et que la litière ne peut pas former une masse.

DF Après chaque troupeau, la litière doit être retirée et remplacée par de la litière propre une fois le nettoyage en profondeur du poulailler achevé.



Section 5

Observation et manipulation des poulets

Observation durant la livraison et la mise en place des poussins

On doit assurer des soins attentionnés pour faire en sorte que les poussins s'adaptent bien à leurs nouveaux environnements. Il est important d'avoir suffisamment d'employés disponibles pour veiller à ce que les poussins soient déchargés en temps opportun pour éviter qu'ils s'exposent au froid ou à la chaleur au moment du déchargement.

DF

Une fois que les responsables du couvoir vous ont informé de la date et de l'heure de la livraison, assurez-vous que le poulailler est prêt à recevoir les poussins avant qu'ils soient livrés.

Travaux préparatoires:

- » La litière doit être propre, exempte de moisissures, douce et sèche, et d'une épaisseur qui permet d'absorber les déjections. L'épaisseur varie selon le type de litière utilisée;
- » Le poulailler doit être chauffé avant l'arrivée des poussins afin que leur température corporelle reste constante pendant le transfert depuis le couvoir;
- » Les conduites d'eau doivent être prêtes et ajustées comme il se doit. Les poussins doivent pouvoir boire et se nourrir adéquatement dès leur arrivée.

FR

Vous devriez suivre les recommandations de votre couvoir pour connaître la température idéale de la surface de la litière au moment du placement. Cette température devrait être de 32 à 33°C (90 à 92°F).

DF

L'éleveur de poulets, ou un employé, doit toujours être présent lors de la livraison et du placement des poussins afin de s'assurer qu'ils sont en bonne condition physique et de veiller à ce que l'environnement leur convienne.

Dans les premières 48 heures suivant le placement, les températures du cloaque des poussins peuvent être mesurées pour s'assurer qu'elles sont confortables. La température du cloaque devrait être autour de 40 à 40,7°C (104 à 105,4°F).

DF

Les poussins doivent être manipulés d'une manière qui prévient les blessures et minimise le stress. Les protocoles de manipulation des poussins doivent être décrits dans les PRE.

FR

Il est recommandé de ne pas laisser les poussins et les boîtes de poussins tomber d'une hauteur maximale de 15 cm sur une surface dure ou de 30 cm sur une surface douce puisque cela pourrait causer des blessures.

Lorsque vous recevez les poussins, apportez les boîtes directement à l'intérieur du poulailler et disposez-les. Sortez les poussins des boîtes délicatement et avec soin. Voici quelques points importants à respecter :

- » Les boîtes qui contiennent les poussins devraient toujours être manipulées en position horizontale et elles ne devraient jamais être lancées ni échappées;
- » Les poussins devraient être retirés de la boîte en penchant celle-ci lentement, puis en la retirant d'un geste souple et rapide;
- » Si le poussin est retiré de la boîte manuellement (les mains formant une coupe), il ne doit pas être serré;
- » Les poussins ne doivent pas tomber d'une hauteur qui risquerait de leur causer des blessures.

DF

Vous devez inspecter l'ensemble des poussins dès leur arrivée. Vous devez également vérifier et consigner l'état du troupeau à l'âge de trois ou quatre jours. Consignez vos observations. Notez toute mesure corrective que vous avez prise.

Nous donnons ci-dessous les critères d'évaluation de la qualité qu'utilisent les couvoirs, et nous conseillons l'éleveur de s'en servir à la réception de poussins.

- » Poussin alerte : un poussin alerte a les yeux clairs et grand ouverts et il semble curieux;
- » Poussin vigoureux : un poussin vigoureux bouge immédiatement lorsqu'on le dérange et il ne montre aucun signe de faiblesse;

- » En bon état de santé : on évalue l'état de santé d'un poussin en le prenant dans la main. Un poussin en santé est ferme, il n'est pas mou. Le nombril est guéri, le duvet n'est pas emmêlé et le poussin ne montre pas de signes de déshydratation. Un nombril non guéri est une source immédiate d'infection bactériologique pouvant entraîner la mort du poussin;
- » Poussin normal : un poussin normal ne présente pas de difformité apparente, de signes anormaux, tel qu'un bec tordu ou des doigts tordus, des pattes déformées ou écartées, etc. Le lot ne devrait pas comprendre de poussins anormalement petits.

DF Vous devez respecter les exigences du Programme de la salubrité à la ferme des PPC afin que votre poulailler soit prêt à accueillir les poussins au moment de leur livraison.

Observation durant la croissance

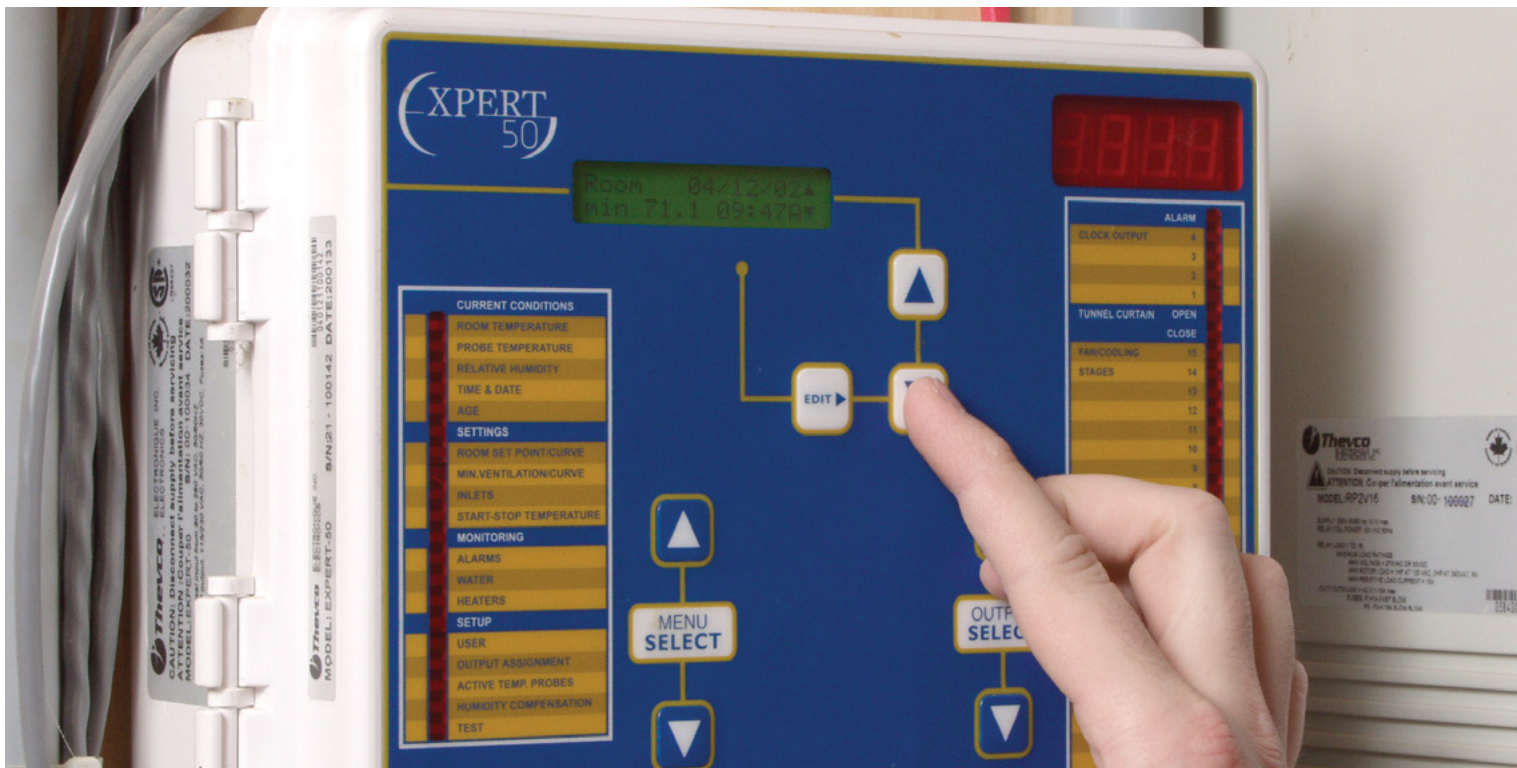
Une surveillance régulière du troupeau et de l'environnement est essentielle pour la détection précoce et la correction de tout problème de santé ou de gestion du troupeau. Parfois, vous devrez examiner de plus près certains de vos poulets. Par exemple, lorsque vous constatez les premiers signes cliniques d'une maladie. Manipuler un poulet peut le stresser si on s'y prend mal et peut causer des blessures. Une position inversée (la tête en bas) maintenue pendant un certain temps est stressante pour les oiseaux et peut causer un inconfort.

DF Les oiseaux doivent être manipulés de façon à éviter les blessures et minimiser le stress. Les oiseaux ne doivent pas être portés uniquement par la tête, le cou, une aile ou les plumes de la queue. Les protocoles de manipulation des oiseaux doivent être décrits dans les PRE.

DF Vous devez vérifier vos poulets au moins deux fois par jour et plus souvent par conditions climatiques extrêmes. Des mesures correctives doivent être prises si un problème est observé. Prenez note de toutes les mesures correctives que vous prenez. Ce que vous devez observer, deux fois par jour :

- » les poulets malades ou blessés;
- » les bruits anormaux de la respiration et la respiration par la bouche;
- » les poulets morts;
- » la boiterie et l'incapacité de se lever;
- » l'état coporel (poids très inférieur à la moyenne);
- » l'état du plumage;
- » le comportement (incluant les comportements liés au confort thermique).

DF Vous devez vérifier vos mangeoires, vos abreuvoirs et votre système de ventilation, de chauffage et d'éclairage au moins deux fois par jour et réparer immédiatement toute défectuosité mécanique.



Section 6

Pratiques en matière de soins de santé

(Plan de santé du troupeau, mortalité, euthanasie)

Le contrôle des maladies et la gestion de la santé du troupeau intègrent des pratiques conçues dans le but d'optimiser la santé et le bien-être de la volaille. Les oiseaux sauvages, les rongeurs et les insectes peuvent être porteurs de maladies infectieuses. Il faut donc les empêcher d'entrer dans le poulailler.

Des agents nuisibles, comme les virus, les bactéries, les champignons et les parasites, peuvent infecter vos poulets. Ils peuvent nuire au bien-être des oiseaux. Les personnes, les animaux de compagnie, les oiseaux, les rongeurs et les autres animaux peuvent tous en être porteurs. La première ligne de défense pour votre troupeau est de limiter le plus possible le contact avec les autres animaux. La deuxième ligne de défense est le programme de nettoyage et de désinfection

DF Suivre les exigences du PSAF des PPC afin de garantir les bonnes mesures de biosécurité, de nettoyage, de désinfection et de lutte contre les parasites pour votre établissement.

Plan de santé du troupeau

Un plan de santé du troupeau contribue au bien-être des oiseaux en prévoyant des stratégies de prévention des maladies, de diagnostic précoce et de traitement efficace. Un vétérinaire aviaire peut aider en recommandant les vaccins appropriés pour prévenir les maladies infectieuses et protéger contre le parasitisme interne et externe.

Un plan de santé du troupeau peut inclure :

- » des protocoles de vaccination;
- » des protocoles de lutte contre les parasites internes et externes;
- » l'observation des oiseaux pour déceler les signes de blessure ou de maladie;
- » des protocoles de prévention, de détection et de traitement de maladies ou blessures, y compris l'établissement de cibles pour mesurer les incidences des maladies et des blessures;

- » des protocoles de gestion des oiseaux malades ou blessés;
- » des protocoles de mise à la réforme des oiseaux;
- » la tenue de dossiers de santé du troupeau et de mortalité.

Vous devriez consulter un vétérinaire, au besoin, pour obtenir des conseils sur la santé et le bien-être de chacun des troupeaux que vous élevez.

DF Un plan de santé du troupeau doit être établi et respecté.

Un modèle de plan de santé du troupeau figure dans les Procédures de régie d'élevage.

DF Le nom et les coordonnées d'un vétérinaire spécialiste des volailles qui connaît votre exploitation ainsi que ceux d'un substitut doivent être inscrits dans les PRE. Même si cela est utile, il n'est pas nécessaire pour un vétérinaire substitut de bien connaître la ferme.

Des précautions doivent être prises pour prévenir des blessures récurrentes au sein du troupeau. Il faut agir rapidement pour connaître la cause des blessures récurrentes et des mesures correctives doivent être prises.

Par exemple, des troubles au niveau des pattes peuvent causer de la douleur et de l'inconfort. La boiterie et les lésions touchant le dessous des pattes chez les oiseaux doivent être surveillées de près. Une méthode d'évaluation de la boiterie peut être consultée dans ¹Garner et al. (2002). Les lésions peuvent varier de la décoloration de la peau aux ulcérations et inflammation. Les lésions touchant le dessous des pattes sont associées au mauvais état de la litière (litière mouillée et niveau élevé d'ammoniac). Des mesures doivent être prises pour améliorer la qualité de la litière si les lésions sont détectées au sein du troupeau.

DF Les producteurs doivent surveiller les données présentées par le transformateur après l'abattage, qui peuvent inclure l'incidence des condamnations, les brûlures aux jarrets, les ampoules au bréchet et les lésions aux pattes. Un vétérinaire ou un spécialiste des volailles doit être consulté et des mesures correctives doivent être prises si on remarque des problèmes récurrents.

¹ Garner, J.P., Falcone, C., Wakenall, P, Martin, M. & J. A. Mench. 2002. Reliability and validity of a modified gait scoring system and its use in assessing tibial dyschondroplasia in broilers. British Poultry Science. No 43, p. 355 à 363.

Mortalité et mise à la réforme

Il est important de surveiller de près les niveaux de mortalité dans le cadre de l'évaluation générale de la santé du troupeau. Le suivi du nombre de réformes et les raisons de procéder à la mise à la réforme (p. ex. oiseau malade, ne mange pas, boîte) peut aider à déterminer les pratiques en matière de gestion devant être améliorées.

DF

Le taux de mortalité et de mise à la réforme quotidiennes doivent être consignés séparément. Si le taux de mortalité inexplicable est supérieur à 1 p. 100 en 24 heures, il faut aviser un vétérinaire. Si un taux de mortalité élevée survient immédiatement après le placement, on peut contacter le personnel du couvoir au lieu d'un vétérinaire. Le problème, les mesures correctives qui sont prises et les résultats obtenus doivent être consignés.

FR

Le taux de mortalité final des troupeaux des deux sexes ne devrait pas dépasser les valeurs inscrites dans le tableau ci-dessous. La mortalité attribuable à des facteurs hors de contrôle de l'éleveur, telles les maladies transmises verticalement (p. ex., hépatite), la sélection (réforme) attribuable à la taille des poussins ou à une croissance ralentie n'est pas comprise dans le taux de mortalité final.

Étant donnée la différence entre le taux de mortalité des mâles et des femelles, le taux de mortalité final des troupeaux composés exclusivement de mâles peut dépasser de 2% le taux de mortalité des troupeaux composés des deux sexes.

Table 1. Calcul de la mortalité dans les troupeaux composé des deux sexes selon l'équation suivante : $2 + (0,06 \times \text{âge à l'abattage en jours})$

Âge à l'abattage (semaines)	Âge à l'abattage (jours)	Mortalité théorique du troupeau (%)
4	28	3,68
5	35	4,10
6	42	4,52
7	49	4,94
8	56	5,36

DF

Vous devez surveiller quotidiennement les signes cliniques de maladie et les taux inhabituellement élevés de mortalité. Si vous constatez un état anormal au sein du troupeau, consultez un vétérinaire. Vous recevrez un diagnostic et des recommandations quant au traitement pertinent. Conservez ces rapports. Si la présence d'une maladie à déclaration obligatoire est confirmée ou soupçonnée, un vétérinaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments doit être informé. Ou encore, il faut communiquer avec le vétérinaire provincial ou un laboratoire provincial et votre office provincial de commercialisation si une maladie à déclaration obligatoire pour votre province est dépistée.

Voici quelques signes indicateurs de la présence de maladies :

- » mortalité accrue;
- » diminution de la consommation d'aliments et d'eau;
- » modifications du degré d'activité ou du comportement;
- » plumage anormal;
- » déjections anormales;
- » changements de la respiration.

Euthanasie

Pour soulager la douleur et les souffrances lorsqu'il n'existe aucune possibilité raisonnable de rétablissement, l'euthanasie des oiseaux est nécessaire. Elle se caractérise par une perte de conscience rapide et irréversible, suivie d'une mort prompte. Lorsqu'on pratique l'euthanasie, tout doit être fait pour réduire la peur, la douleur et la détresse.

DF

Les poulets malades ou blessés doivent être réformés tous les jours. Lorsque cela s'avère nécessaire, ils doivent être euthanasiés humainement par du personnel compétent.

DF

Tout le personnel responsable de l'euthanasie des oiseaux doit recevoir une formation sur les méthodes d'euthanasie acceptables.

DF

Une méthode d'euthanasie acceptable doit être utilisée. Voir le tableau ci-dessous pour connaître les méthodes d'euthanasie acceptables.

DF

Tout l'équipement utilisé pour l'euthanasie devrait être bien entretenu et utilisé selon les directives du fabricant.

DF

Les oiseaux doivent être promptement traités ou euthanasiés humainement par un personnel qualifié lorsqu'ils :

- » montrent des signes évidents de douleur;
- » boitent de façon à les empêcher de marcher;
- » boitent de façon à les empêcher d'atteindre la nourriture et l'eau.

DF

Les oiseaux doivent être examinés afin de déceler des signes de sensibilité après l'application de la méthode d'euthanasie pour confirmer. Si on observe des signes de sensibilité, une seconde application de la méthode d'euthanasie ou d'une autre méthode doit être administrée immédiatement.

Voici méthodes pour évaluer la perte de conscience et la mort :

- » Absence de battement des paupières lorsqu'on touche la surface de l'œil (réflexe cornéen);
- » Absence de respiration rythmique (vérifier les mouvements abdominaux dans la région du ventre);
- » Absence de vocalisation (à part l'exhalation qui survient pendant que les poumons se dégonflent).
- » Absence de tonus musculaire du cou.

DF

La mort des oiseaux doit être confirmée avant de quitter le lieu où se trouvent les oiseaux et avant de procéder à l'élimination des carcasses.

Méthodes d'euthanasie acceptables*

Méthode d'euthanasie	Conditions	Commentaires
Dislocation cervicale manuelle	L'écrasement des os du cou est inacceptable avant la perte de sensibilité Cette méthode se limite aux oiseaux plus petits (p. ex. ≤ 3 kg), bien que la limite puisse varier selon l'aptitude de l'opérateur	Pour réaliser la dislocation cervicale correctement, il faut séparer (disloquer), et non pas écraser les vertèbres cervicales Le point de dislocation devrait être le plus près possible de la tête
Dislocation cervicale mécanique	L'écrasement des os du cou est inacceptable avant la perte de sensibilité Le dispositif doit être conçu à cette fin et approprié à la taille de l'oiseau	Pistolet à tige non pénétrante/pistolet à tige pénétrante La bonne position du dispositif sur la tête est cruciale
Pistolet à tige non pénétrante/ pistolet à tige pénétrante	La bonne position du dispositif sur la tête est cruciale Des méthodes de contention humaine (ex. : 2 personnes; dispositif de contention approprié) peuvent être nécessaires	Possiblement plus approprié pour les oiseaux de grande taille
Traumatisme contondant appliqué manuellement	Des méthodes de contention sans cruauté (ex. : 2 personnes; dispositif de contention approprié) peuvent être nécessaires L'impact doit être suffisamment fort et précis pour provoquer une insensibilité immédiate et la mort d'un seul coup	On devrait envisager d'autres méthodes en raison de la possibilité d'une application incorrecte

Décapitation	<p>L'instrument doit être tranchant et de taille appropriée</p> <p>La procédure doit être effectuée d'un mouvement rapide et entraîner la séparation complète de la tête</p> <p>Exige que l'oiseau soit retenu fermement</p>	<p>Exige l'assainissement de l'environnement (sang)</p> <p>Risque de transmission de maladies par le sang</p>
Inhalation de gaz : dioxyde de carbone (CO ₂)	<p>Exige de l'équipement spécialisé (régulateur de pression, bonbonne de CO₂) et un bac étanche pour contenir le gaz</p> <p>Le gaz doit être injecté graduellement et purifié sans contaminants ou adultérants</p>	<p>Peut causer de brèves périodes de détresse avant que l'oiseau perde la conscience</p> <p>Les oiseaux doivent être placés dans le bac</p> <p>Utiliser cette méthode dans un endroit bien aéré pour la sécurité de l'opérateur</p>

*Remarque : Toutes les méthodes décrites dans ce tableau sont acceptables lorsque les conditions indiquées sont respectées.

**Le présent tableau a été adapté du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons* (2016). Consulter la liste complète des méthodes d'euthanasie acceptables dans le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons*.

Section 7

Gestion et préparation en cas de situation d'urgence

Les protocoles de gestion des urgences peuvent protéger le bien-être des oiseaux en cas de situation d'urgence (p. ex., panne de courant, incendie, inondations et conditions météorologiques défavorables). Comme les fermes dépendent généralement d'équipements automatisés, des systèmes automatiques d'alimentation de secours fonctionnels sont nécessaires pour veiller à ce qu'un environnement convenable (aliments, eau, ventilation, températures et éclairage) aux oiseaux puisse être maintenu dans l'éventualité d'une panne de courant. La préparation comprend l'installation, l'entretien et l'essai de l'équipement ou des systèmes nécessaires, ainsi que la sensibilisation du personnel.

DF

Vous devez disposer d'un système d'alarme qui fonctionne afin d'être informé de toute panne d'électricité et de toute variation de température dépassant les limites critiques. Vous devez mettre à l'essai le système d'alarme au moins une fois par période de production pour veiller à ce qu'il fonctionne adéquatement et inscrire la date des essais dans un registre.

DF

Vous devez disposer d'une génératrice auxiliaire ou d'un autre système permettant de fournir et de maintenir une ventilation, une alimentation, un abreuvement, des températures et un éclairage adéquats durant tout l'élevage. Vous devez en vérifier le fonctionnement et inscrire la date des essais dans un registre au moins une fois par période de production afin d'assurer, en cas de panne, le maintien d'un environnement propice aux poulets. Un registre des essais doit être conservé dans le dossier.

FR

Il est recommandé d'avoir accès à un approvisionnement d'urgence en eau de 24 heures, de manière à pouvoir faire face à des interruptions de l'approvisionnement. La source de l'approvisionnement en eau doit se trouver soit à la ferme soit dans un endroit identifié se trouvant à l'extérieur de la ferme.

DF

Un plan d'urgence en cas de problèmes prévisibles raisonnables pouvant avoir une incidence sur le bien-être des oiseaux doit être préparé et examiné avec tout le personnel. Un modèle de plan d'urgence est fourni dans les PRE.

DF

Les Coordonnées pour les informations d'urgence et les coordonnées du personnel clé du poulailler doivent être facilement accessibles.

En cas de situation d'urgence, comme les éclosions de maladie ou catastrophes naturelles, il peut être nécessaire d'abattre un grand nombre d'oiseaux. Un plan de dépeuplement du troupeau entier ou d'un grand nombre d'oiseaux présente l'orientation à suivre en cas d'urgence. En cas de dépeuplement en raison de maladie à déclaration obligatoire, les représentants du gouvernement peuvent intervenir dans la prise de décision et le processus de dépeuplement.

DF

Lorsque le dépeuplement à grande échelle est nécessaire, il doit être effectué en consultation avec votre vétérinaire et l'office provincial de commercialisation doit être avisé.

Section 8

Capture et chargement

La capture et le chargement sont des tâches dont l'éleveur, l'équipe de capture et le transformateur se partagent la responsabilité. À la ferme, planifier et concevoir l'accessibilité aux bâtiments de façon appropriée permet d'améliorer la manipulation adéquate des poulets. La conception des bâtiments devrait décourager le transfert inutile des poulets entre les membres de l'équipe de capture.

L'utilisation de machines de capture et de systèmes de transport modulaires peut aider à réduire les problèmes de capture et de chargement ainsi que les blessures causées aux poulets. Cependant, on ne devrait se servir que de machines qui manipulent sans cruauté les oiseaux.

Conception de la ferme et des bâtiments

La conception appropriée des bâtiments et l'accessibilité aux véhicules de transport améliorent considérablement la manipulation respectueuse des oiseaux.

DF

Au moment de construire de nouveaux poulaillers ou de rénover des poulaillers existants, les éléments suivants doivent être inclus dans la conception du poulailler :

- » Concevoir les installations de façon à minimiser le risque que les oiseaux se mouillent durant le processus de chargement (p. ex. des gouttières au-dessus des portes de chargement);
- » Protéger les portes des éventuelles chutes de glace;
- » Adapter la conception des bâtiments à l'équipement utilisé pour la capture et le chargement et avoir un nombre suffisant de portes de taille appropriée;
- » Veiller à ce que les zones de chargement, l'éclairage et l'équipement permettent une manipulation des oiseaux efficace et respectueuse;

- » Aménager une ou des voies d'accès et la cour de la ferme pour faciliter l'accès des véhicules de transport sans obstacle.

À titre d'exemple, lorsque les poulets sont placés dans des cageots de transport, les bâtiments doivent être munis d'une porte tous les 15 m (49 pi), tout le long du poulailler et au maximum à 7,62 m (25 pieds) des portes d'extrémité (s'il y a lieu). Il est recommandé que les portes soient assez larges pour permettre aux employés et à l'équipement d'entrer et sortir facilement. Lorsque la capture modulaire est employée, les bâtiments doivent posséder une porte assez large pour que l'équipement et les modules s'y glissent facilement. Consultez votre fournisseur de services habituel pour obtenir des conseils concernant le type d'équipement de capture et de chargement qui sera utilisé.

DF

Les portes par lesquelles passent les oiseaux doivent être assez grandes pour assurer que les oiseaux peuvent être transférés d'une façon qui réduit les blessures au minimum.

DF

Les voies d'accès et la cour de la ferme doivent être entretenus de manière à faciliter un accès facile, sans obstruction et sécuritaire aux véhicules de transport.

Capture et chargement

Au moment de la capture, le bien-être du troupeau est une responsabilité partagée entre la ferme, l'entreprise de capture, le transporteur et le transformateur. Il y a un moment de transition où les soins et le contrôle du troupeau passent d'une partie responsable à la suivante. Chaque partie doit collaborer avec les autres pour assurer le bien-être du troupeau.

L'équipe de capture est responsable du rassemblement et du chargement du troupeau. L'éleveur ou la personne désignée demeure responsable du fonctionnement du poulailler comme l'éclairage, la ventilation, etc.

DF

Une lettre donnant l'assurance que les protocoles de bien-être des animaux seront respectés par l'équipe de capture doit être obtenue.

Avant que l'équipe de capture arrive à la ferme :

DF En consultation avec les transformateurs, le retrait des aliments avant le transport doit être géré afin de minimiser la période pendant laquelle les oiseaux sont sans nourriture.

DF Le troupeau doit être évalué en ce qui a trait à l'aptitude au transport et les oiseaux jugés inaptes au transport doivent être euthanasiés ou séparés.

Il est suggéré d'augmenter la ventilation pendant la capture afin d'améliorer les conditions de travail des équipes de capture. Les oiseaux doivent être habitués à une température plus fraîche avant l'arrivée des équipes de capture

DF En consultation avec les transformateurs, le troupeau et les conditions ambiantes, ainsi que la durée prévue du trajet, devraient être pris en compte au moment du chargement des oiseaux.

Au moment de l'arrivée de l'équipe de capture et tout au long du processus de capture :

DF Avant la capture, l'éleveur (ou la personne désignée) et le superviseur de la capture doivent se réunir pour discuter au sujet de l'état du poulailler, de la santé du troupeau et de l'aptitude des oiseaux au transport.

DF Il faut soulever ou enlever les mangeoires et les abreuvoirs et diminuer l'intensité de l'éclairage pour faciliter la capture des poulets.

DF L'eau doit être disponible jusqu'au début de la capture.

DF L'éleveur ou son employé doit être disponible à proximité (sur les lieux ou par téléphone) pour aider l'équipe, si un problème survient au moment de la capture.

DF En consultation avec les transformateurs, les oiseaux mouillés ne doivent pas être chargés par temps froid s'il y a risque que les oiseaux prennent froid.

À la fin du processus de capture :

DF Dès que possible et au maximum de 8 heures après le chargement, les oiseaux qui ne sont pas chargés en vue du transport et qui ne sont pas euthanasiés doivent continuer d'être soignés tel qu'il est indiqué dans le présent programme. L'euthanasie est de la responsabilité de l'éleveur.

Les équipes de capture sont habituellement embauchées par les usines de transformation, mais dans certains cas il arrive que les éleveurs embauchent leurs propres équipes de capture, effectuent eux-mêmes la capture et/ou possèdent leur propre équipement de capture.

DF Lorsque les éleveurs ou leurs représentants embauchent des équipes de capture, agissent en tant qu'attrapeurs ou utilisent leur équipement personnel pour la capture, ils doivent respecter les pratiques prescrites applicables énoncées dans la plus récente version du *Code de pratiques*² concernant les soins et la manipulation des poulets à griller se rapportant aux équipes de capture.

Consultez la version la plus récente du *Code de pratiques – Transport* pour plus de renseignements sur le transport des volailles sans cruauté.

² Nota : Dans la version de 2016 du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons*, cela fait référence à l'article 7.3 et/ou 7.4.

Section 9

Tenue de dossiers et mesures correctives

Tenue de dossiers

On tient des dossiers parce qu'ils constituent un témoignage des soins donnés aux animaux à la ferme. Les formulaires ont pour but de vous aider à consigner des données sur la qualité des soins que reçoivent les animaux dans votre ferme. Si vous disposez déjà de votre propre système de tenue de dossiers ou de votre propre programme de soins aux animaux accompagné de formulaires permettant d'atteindre les objectifs du présent Programme, vous pouvez continuer de l'utiliser. Vous devrez cependant vérifier que votre système correspond aux sections pertinentes du présent manuel lorsque viendra le moment de votre audit à la ferme.

Vous trouverez en annexe, à titre d'exemple, un jeu de formulaires servant à consigner des données. N'hésitez pas à utiliser ces formulaires.

Voici quelques lignes directrices permettant de remplir les formulaires concernant chacun des troupeaux :

- » Quand vous terminez une activité, cochez la case du formulaire correspondante à l'activité ou inscrivez l'information dans la section pertinente du formulaire;
- » S'il y a lieu, notez la date à laquelle vous avez achevé l'activité sur la ligne prévue à cette fin. Ce sera important si vous devez montrer que suffisamment de temps s'est écoulé entre deux activités;
- » Si une case ou une section ne s'applique pas à votre ferme, tracez un trait sur la case ou la section ou inscrivez-y « s/o » (sans objet).

Procédures de régie d'élevage

DF Un modèle sur les procédures de régie d'élevage du PSA est inclus avec ce programme. Ces formulaires doivent être remplis avant la mise en œuvre initiale à la ferme. Les procédures de régie d'élevage doivent être révisées annuellement et mises à jour selon les besoins. Signer et dater

les procédures de régie d'élevage annuellement ou à chaque fois que des modifications y sont apportées.

DF

L'éleveur doit fournir des informations sur le poulailler, les équipements et les procédures de régie d'élevage sur la feuille de consignation pour chacun de ses poulaillers. Cette information doit être révisée annuellement et mise à jour selon les besoins au moins une fois par an.

Un modèle des procédures de régie d'élevage est proposé, mais les éleveurs peuvent se servir du modèle qu'ils désirent et ils n'ont pas besoin de réécrire l'information que l'on peut facilement trouver ailleurs. Pour chaque section, il faut décrire en détail les procédures utilisées sur la ferme ainsi que tout autre commentaire pertinent.

Registres propres aux troupeaux

DF

L'information inscrite sur les formulaires propres aux troupeaux (ou semblables) doit être complétée pour chaque troupeau et pour chaque poulailler.

Les formulaires de consignation de données pour PSA et PSAF *Élevé par un producteur canadien* ont été combinés pour faciliter la mise en œuvre.

Comment remplir les formulaires :

- » Pour la section concernant la préparation du poulailler, inscrire la date de chaque activité. Une description de l'activité, du produit chimique et/ou concentration est requise là où un « * » est indiqué;
- » Pour les formulaires de consignation quotidienne, les données peuvent être personnalisées en fonction de votre établissement. Chaque jour qu'une activité a lieu, il faut cocher la case qui correspond à l'activité;
- » Toute information au sujet de la journée de capture relative à votre établissement doit être inscrite sur ces formulaires;
- » Dans la section portant sur la densité, consigner l'information requise au tableau. Pour les troupeaux avec chargement partiel en cours d'élevage, inclure les calculs pour la densité lorsque le troupeau a été chargé partiellement et les calculs pour la densité à la capture finale;

- » Dans le tableau des déviations, inclure tout ce qui ne correspond pas aux PRE durant un cycle d'élevage d'un troupeau. Les déviations ne doivent être consignées que si elles ne correspondent pas aux limites supérieures ou inférieures indiquées dans les PRE;
- » Selon la durée de votre élevage, des pages supplémentaires ont été ajoutées pour permettre de plus longues périodes de croissance.

DF Les éleveurs devront conserver au moins un an de dossiers en tout temps.

Mesures correctives

Les mesures correctives utilisées dans le cadre du PSA seront traitées de façon semblable au PSAF des Producteurs de poulet du Canada. Ce processus est décrit dans la section Processus d'audit à la ferme et de certification dans le présent manuel.

DF Chaque fois qu'il se produit une déviation pendant la période d'élevage, elle doit être consignée sur le registre propre aux troupeaux ou sur un formulaire semblable et la raison pour laquelle elle s'est produite doit être mentionnée (par exemple : la densité visée est dépassée parce que la date de la transformation a été changée, etc.) Une déviation simple n'affecte pas directement la certification. Dans certains cas, un changement doit être apporté aux pratiques de gestion pour que l'écart ne

se reproduise plus. Dans l'éventualité où cela se produit, l'éleveur doit inscrire quels changements sont apportés.

DF

Dans le cas des exigences suivantes du programme pouvant être touchées par des facteurs indépendants de la volonté du producteur, un écart unique n'indique pas nécessairement qu'il y a un problème de gestion :

- » la densité de logement;
- » la qualité de l'air;
- » la température ambiante;
- » la gestion de la litière;
- » les aliments et l'eau.

Cependant, si un problème devient chronique (p. ex., se reproduit durant les trois prochains troupeaux), l'éleveur sera tenu de modifier sa régie d'élevage afin de corriger le problème et de recevoir une certification.

DF

Lorsqu'une déviation par rapport aux exigences du programme est constatée pendant un audit, l'auditeur exige que des mesures correctives soient prises et convient avec l'éleveur de la date de la mise en œuvre.

Il y aura un audit de suivi qui permettra à l'auditeur de constater que les mesures demandées ont été mises en œuvre.





www.producteursdepoulet.ca